

Conseil communautaire du 22 juin 2021 (salle des fêtes de Pexiora, 18h) Compte rendu

Serge CAZENAVE, maire de Pexiora, et André VIOLA souhaitent la bienvenue à l'ensemble des membres présents et ouvre la séance.

Francis ANDRIEU est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents : ANDRIEU Francis, ASENSIO Brice, BERTRAND Bruno, BONNAFIL Jean, CADENAT Thierry, CATHALA André, CAZAL Pierre, CAZENAVE Serge, DANJOU Jacques, DARFEUILLE Jérôme, DENUC GUICHET Muriel, DU FAYET DE LA TOUR Eric, ESTREM Jean Marc, FRECHENGUES Magali, GALANT Michel, GARRIGUES Lionel, JUIN Denis, LANNES Eric, LASSALLE Catherine, LUCATO Christian, MARIO Jean Christophe, MARTY Hélène, MAZIERES Anne Marie, OURLIAC Christian, PUJOL Michel, RASTOUIL Pascal, RIOS Roselyne, RODE Françoise, ROUQUET Alain, SARDA Jean Baptiste, SCIAU Florence, STEENKESTE Yolande, STREMLER Rachel, VIDAL Pierre, VILLESPI Estelle, VIOLA André

Absents et excusés : BRUTY Régis, FOURRIER Florence, JULLIN Olivier, PAINCO Paul

Avaient donné procuration : BOYER Marie-Hélène (à OURLIAC C.), BREIL Bernard (à MARTY H.), FAUCON MEJEAN Claudie (à CATHALA A.)

Le compte rendu du 3 mai 2021 n'appelle aucune remarque et est adopté.

1- Organisation et temps de travail

La loi du 6 août 2019 rappelle en outre l'obligation pour les collectivités d'appliquer un temps de travail effectif de 1 607 h par an.

Cette délibération permet d'apporter quelques aménagements et de définir des principes généraux.

A compter du 1^{er} janvier 2022, le temps de travail effectif sera donc de 1 607 h/an. La journée de solidarité sera instaurée pour le lundi de Pentecôte.

En fonction des services, plusieurs modalités d'organisation de ce temps de travail sont précisées : Direction générale des services, Pôle Ressources, Communication, services techniques rattachés au siège, services administratifs du Pôle Enfance Jeunesse et RAM, MFS/MSAP : cycle de travail hebdomadaire de 40h avec 28 jours de RTT pour un temps plein.

Les services ALAE/ALSH, cycle annuel de 1 607h avec horaires journaliers variables.

Services Petite enfance crèche, cycle hebdomadaire de 35 h (avec horaires journaliers variables), avec 6 semaines de congés annuels en raison des cycles de fermeture des crèches. La 6^e semaine est récupérée avec les réunions de service.

Réseau lecture publique, cycle annuel de 1 607h, avec horaires variables du lundi au samedi.

Office intercommunal du tourisme, cycle annuel de 1 607h, avec deux périodes d'activités différentes (juin à septembre et octobre à mai). Horaires variables du lundi au dimanche.

Ecole des arts, cycle annuel sur les 36 semaines de la période scolaire. Temps de travail hebdomadaire 20/20^e pour un temps complet, le complément est lissé sur l'année avec la préparation des cours, les réunions de rentrée et de fin d'année, les examens.

Adopté à l'unanimité.

2- Mise en œuvre du télétravail

La crise sanitaire de 2020 a obligé les services à s'organiser avec un maximum journées de télétravail hebdomadaires. En prévision de la sortie de crise et afin de prévoir un régime régulier pour le télétravail, le Comité technique du 15/03/2021 a validé un règlement intérieur de télétravail, applicable à partir de septembre 2021.

Tout agent, titulaire ou contractuel, sur sa demande et au vu de ses tâches télétravaillables, a droit à 2 jours hebdomadaires ou 8 jours mensuels de télétravail.

Le règlement de télétravail définit notamment les principes de cette organisation du travail, les métiers concernés, les obligations et les droits des agents, les équipements nécessaires.

Les agents en télétravail seront soumis à un arrêté individuel, renouvelable annuellement.

Adopté à l'unanimité.

3- Mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET)

Afin d'apporter plus souplesse dans la gestion des soldes de congés, et notamment avec l'instauration de la semaine à 40 h (et de ses 28 j de RTT/an), certains agents de la CDC PLM (agents titulaires ou contractuels permanents avec une ancienneté de 1 an minimum) pourront à leur demande, bénéficier d'un CET à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour un agent à temps plein et dans la mesure où il aura pris au moins 20 j de congé dans l'année, le CET pourra être crédité de 7 jours. Le report des jours de RTT est sans limite, et le report de crédits d'heures est possible pour les agents mensualisés.

Adopté à l'unanimité.

4- Quotas d'avancement de grade 2021

Pour l'année 2021, il n'y a que 2 agents concernés par un avancement de grade (agent social et auxiliaire puériculture principale 2^{nde} classe).

D'où les quotas d'avancement suivant :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX POUR 2021
Agent social	Agent social principal 2 ^{nde} classe	100 %
Auxiliaire puériculture	Auxiliaire puériculture principale 1 ^{ère} classe	100 %

Pour information, le Comité technique du 15/03/2021, dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion, a validé des grilles d'évaluation et de notation pour les avancements de grade. Elles seront utilisées en cas de plusieurs candidats pour le même grade.

Ces grilles sont basées sur 4 thèmes ; 8 sous thèmes et 17 critères. La valeur professionnelle des agents est notée sur 80 points maximum.

Adopté à l'unanimité.

5- Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs doit être modifié en raison des avancements de grade, mais également en fonction de mouvements de personnels.

En conséquence, les postes suivants pourraient être créés :

CATEGORIE C (agents titulaires)

1 poste d'auxiliaire puériculture principale 1ère classe, 1 temps non-complet

1 poste d'agent social principal 2nde classe à temps complet

Et les postes suivants supprimés :

CATEGORIE C

1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2nde classe à temps non-complet

1 poste d'agent social à temps complet

Suite au départ de l'ancien DGS, un poste de titulaire peut être supprimé

CATEGORIE A (agents titulaires)

1 poste d'attaché hors classe à temps complet, ainsi que l'emploi fonctionnel de DGS

Enfin, le remplacement de la directrice de l'office de tourisme par un agent contractuel suppose la création d'un poste :

CATEGORIE B (agent contractuel)

1 poste de rédacteur à temps complet

Le poste de rédacteur titulaire reste ouvert, car l'agent bénéficie d'une mise à disposition.

L'ensemble de ces propositions auraient effet au 1er juillet 2021, sauf la création du poste de rédacteur contractuel, effectif au 23/06/2021.

Adopté à l'unanimité.

6- Marché à bons de commande « Interventions pour entretien et maintenance des équipements et ouvrages eau potable et assainissement » 2021-2023

Le service eau assainissement ne possède pas encore de marché pour régler ce type d'intervention, ce qui rallonge les délais d'intervention et augmente les coûts.

Un marché a été élaboré par les services technique, pour les communes qui sont en régie.

Cet accord cadre à bons de commande comprend 3 lots :

Lot n°1 : maintenance électromécanique (interventions sur armoires électriques, organes de pompage et organes volumiques, etc.)

Lot n°2 : curage/hydrocurage (passage caméra, hydrocurage réseau assainissement, vidange FSTE, nettoyage drains et pouzzolane, remplacement pouzzolane, nettoyage réservoir, etc.)

Lot n° 3 : travaux canalisations (réparation fuites, pose de compteurs, pose de tampons assainissement, réparation regards assainissement, réparation de canalisations, etc.).

La consultation sera réalisée avec un DCE comprenant (RC, AE, CCAP, CCTP et BPU).

Le montant total du marché est estimé, pour les trois lots, à 210 000 € HT pour 3 ans (2021-2023).

Adopté à l'unanimité.

7- Durée amortissement aides Eco logis

Depuis 2018, la CDC PLM participe à hauteur de 200 € sur les dossiers éligibles au Plan d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique. Au 1^{er} janvier 2021, ces aides doivent être amorties dans le budget de la CDC PLM.

Il est proposé de compléter le tableau d'amortissement, adopté le 15/04/2021, de la façon suivante :

Code Inv.	Immobilisations	Durée
FCT	Fonds concours travaux divers	15 ans

Adopté à l'unanimité.

8- Convention Petite ville de demain avec la mairie de Bram

Le programme "Petites villes de demain" vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et à leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires.

La Ville de Bram a été labellisée au titre du programme "Petites villes de demain" par la Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 21 décembre 2020.

Aussi, il est nécessaire de signer une convention d'adhésion, entre la ville de Bram, la CCPLM, ainsi qu'avec les partenaires : Etat, ANAH, Région Occitanie et EPF d'Occitanie.

Adopté à l'unanimité.

9- Charte CRTE avec la CDC Castelnaudary Lauragais Audois

Monsieur le Président rappelle que l'Etat propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Monsieur le Président indique que le futur CRTE « **du Lauragais audois, de la Piège et de la Malepère** » sera porté par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de signer une convention d'initialisation du CRTE avec la Préfecture de l'Aude, qui précise les enjeux du territoire, les objectifs du CRTE, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique qui nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. Cette convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Adopté à l'unanimité.

10- Convention de partenariat avec le CAUE

Le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) de l'Aude assure des missions de conseil et de formation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Dans le cadre d'un partenariat avec le Département de l'Aude, il met également en œuvre un Guichet de la rénovation énergétique (efficacité énergétique, énergies renouvelables) qui s'adresse aux particuliers.

A travers la convention de partenariat proposée, la CDC PLM assure une adhésion collective de l'EPCI à la place des communes. Pour une cotisation de 0,18 €/habitant (2 928,60 €/an), particuliers, mairies et intercommunalité bénéficient de l'ensemble des services du CAUE. En plus, un guichet Rénov est mis en place sous forme d'une permanence mensuelle sur le territoire.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Denis JUIN précise que les particuliers peuvent également solliciter un accompagnement dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme qui relève d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Adopté à l'unanimité.

11- Charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des Finances Publiques

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et suite à la fermeture de la Trésorerie de Bram, la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) a mis en place un « réseau de proximité » afin de maintenir un contact de terrain avec les usagers et les collectivités du territoire.

La DDFIP propose une charte d'engagement sur 2021-2026, définissant ses modalités de présence et son offre de services.

La charte est annexée au présent compte rendu.

Adopté à 42 voix pour, 1 voix contre.

12- Budget annexe de l'eau, décision modificative de budget n°1

A la suite d'une erreur de report sur le budget annexe SPANC Assainissement (60 781,74 € au lieu de 45 870,45 €), il y a lieu de prendre une décision modificative de budget, en prélevant sur les dépenses imprévues.

Imputation	Crédits ouverts	Crédits réduits
D SI 001 OPFI		60 781,74
D SI 21532 OPN /AC	106 652,19	
R SI 001 OPFI	45 870,45	

Détail par section		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	106 652,19	
	Réductions	60 781,74	
Recettes	Ouvertures	45 870,45	

	Réductions		

Equilibre

Solde ouvertures	+ 45 870,45
Soldes réductions	+ 45 870.45

13- Route européenne d'Artagnan et randonnée équestre

Le Comité Départemental Equestre a pour projet de développer un nouvel itinéraire de randonnée équestre traversant le Département ; la route européenne d'Artagnan.

Cet itinéraire traverse le territoire de la CDC PLM en empruntant des sentiers déjà inscrits au PDIPR (les Collines sous le vent ; le GR 78).

Le Comité Départemental Equestre sollicite la CDC PLM pour que cette route européenne d'Artagnan passe sur les itinéraires PDIPR de la CDC PLM.

Adopté à l'unanimité.

14- Mise à disposition réservoir AEP de Pech Mu, commune de Fenouillet, à RésEau11

En 2018, avec le transfert de compétences Eau Assainissement, la commune de Fenouillet du Razès a transmis le réservoir d'eau potable de Pech de Mu à la CDC PLM.

Ce réservoir alimente également des usagers situés sur d'autres communes que Fenouillet du Razès.

Le Syndicat Réseau Solidarité Eau 11 se propose, à travers une convention de mise à disposition, de reprendre la propriété de ce réservoir d'eau potable et d'en assurer la gestion.

La valeur d'origine du bien est de 28 768,80 €, mais complètement amorti à ce jour. Aucune subvention ni emprunt ne sont à transférer.

Adopté à l'unanimité.

15- Mission d'analyse d'opportunité d'énergies renouvelables (ENR) pour des bâtiments communautaires

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energies Renouvelables dont les modalités ont été fixées par délibération n°2016-12 du Comité Syndical, en date du 18 février 2016.

L'analyse d'opportunité d'énergies renouvelables (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les analyses techniques, administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter de deux forfaits de 1 500 € chacun (soit 3 000 €) pour une durée de 1 an. Chaque forfait permettant d'étudier trois bâtiments au maximum.

La liste des bâtiments à étudier est la suivante :

Besplas : bâtiment principal, salle polyvalente, bâtiment central

Siège administratif à Bram

Crèche de Bram

Hangar technique rue Léotard

Adopté à l'unanimité.

16- Avenant contrat DSP Eau potable St Gaudéric

Le contrat de délégation du service Eau de Saint Gaudéric avec la SADE arrive à échéance. Plutôt que de renouveler ce contrat, avec mise en concurrence, il est possible, par avenant de rattacher la commune au service Eau du contrat de DSP du SIVOM de la Vixiège, également passé avec la société SADE.

Compte-tenu que l'avenant au contrat du SIVOM de la Vixiège pour intégration du service eau de Saint Gaudéric représente moins de 5% du montant initial du contrat, l'avis de la commission de délégation de services publics (CDSP) n'est pas obligatoire.

Eléments chiffrés :

Poids financier de l'avenant 70 000 €.

Poids économique du contrat de la Vixiège : 1 698 857 €

Modification : +4.1%

Prix de l'eau actuel – Part délégataire Saint Gaudéric (pour une facture type 120m3) : 2.4428 €/m3

Prix de l'eau futur – Part délégataire Saint Gaudéric – SIVOM Vixiège (pour une facture type 120m3) : 2.1307 €/m3

Gain : 14%

Adopté à l'unanimité.

17- Pacte de gouvernance CCPLM

Le conseil des maires en début de mandat avait considéré qu'il n'était pas utile de mettre en place un pacte de gouvernance sur la CCPLM. Le conseil communautaire doit se prononcer officiellement sur ce principe.

A l'unanimité, le conseil refuse de mettre en place un Pacte de gouvernance.

18- France Relance appel à projet Transformation numérique des collectivités

France Relance met en ligne jusqu'au 30 juin un appel à projet pour la Transformation numérique des collectivités.

Le volet 1 3a de ce fonds permet de financer un accompagnement à la conception de projets de transformation numérique, avec la possibilité d'un financement jusqu'à 100%

A ce jour, et après consultation, le coût du diagnostic initial est de 22 860 € HT.

Au vu de cette estimation, le conseil autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès de France Relance pour la réalisation du diagnostic initial.

Informations :

Brice ASENSIO rappelle qu'il reste des places disponibles pour le voyage d'étude Energies renouvelables et Environnement, organisé à Milhau le 30/06/2021.

André VIOLA informe qu'il a été contacté par une entreprise pour un projet de panneaux photovoltaïques au sol. Il rappelle que la CDCPLM n'a pas de charte pour ces types de projet. Ce document est nécessaire pour afficher la position du territoire vis-à-vis de la Préfecture (avec ou sans pacte fiscal).

Brice ASENSIO souligne que la commission Environnement énergie renouvelable s'est réunie en ce sens en juin et qu'elle sollicitera les communes, d'ici l'automne, sur un projet de charte.

La séance est levée à 19h15

Fait à Bram, le 23/06/2021

André VIOLA, Président



